

Coopérative scolaire de l'École Primaire Publique, à SAINT REMY (79 410), 11 Route de St Maxire
(079-00191)

Compte : Crédit Agricole n° 50923986014 - (mutualisé)

Mandataire : Sylvain CHESNEAU. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2021 au 31.08.2022

<u>CHARGES</u>		<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	4 044,92	7070 0008 Ventes d'objets	5 383,04
6168 1008	Assurances	29,50	7080 0008 Activités éducatives	113,45
6181 0008	Activités éducatives	8 760,45	7410 0008 Subventions des collectivités locales (3)	0,00
6270 0008	Frais bancaires	0,98	7551 0008 Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 79	271,40	7551 1008 Subventions d'associations	0,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	217,10	7562 0008 Participations des familles	6 406,49
6800 0008	Biens durables	40,83	7700 0008 Recettes exceptionnelles	306,40
Total des charges (A) :		13 365,18	Total des produits (B) :	
			12 209,38	
Résultat de l'année 2021 - 2022 (B-A) (+/-) : -1 155,80				

Bilan simplifié au 31 Août 2022

<u>ACTIF</u>		<u>PASSIF</u>	
Soldes des comptes au 31/08/2022			
512 Banque(1)	35,99	110 Report à nouveau au 1.09.2021 :	1 224,03
514 Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2021	
530 Caisse en espèces (2)	32,24	Résultat de l'année 2022 :	
5.. Autre compte	0,00	-1 155,80	
478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :	0,00
Total de l'actif :		Total du passif :	
68,23		68,23	

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00

Le bilan simplifié est équilibré.

(1) Compte bancaire 512 :

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 52,99

n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants
3719276	Remboursement Madeleines non livrées	17-12-2021	-17,00
Solde indiqué dans le bilan (case 512) :			35,99
Le rapprochement bancaire est bon.			

(2) Arrêté de caisse au 31 août 2022 :

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :

	Nombre	Somme
Billets: 200,00	0	0,00
100,00	0	0,00
50,00	0	0,00
20,00	1	20,00
10,00	1	10,00
5,00	0	0,00
Pièces: 2,00	0	0,00
1,00	1	1,00
0,50	1	0,50
0,20	2	0,40
0,10	3	0,30
0,05	0	0,00
0,02	2	0,04
0,01	0	0,00
Solde indiqué dans le bilan (case 530) :		32,24
L'arrêté de caisse est bon.		

Ce Compte-Rendu Financier 2021 - 2022 semble correct.

Coopérative scolaire de l'École Primaire Publique, à SAINT REMY (79 410), 11 Route de St Maxire
(079-00191)
Compte : Crédit Agricole n° 50923986014 - (mutualisé)

Papiers à envoyer à l'OCCE 79	Validation de l'OCCE 79
1. une copie de la page 1 du Compte-rendu papier (identité de la Coopérative scolaire, numéro(s) de(s) compte(s) bancaire(s), commission de contrôle, au moins 2 signatures valides de vérificateurs aux comptes (quitus), signature de Sylvain CHESNEAU, mandataire, etc).	validé
2. une copie du relevé du compte Crédit Agricole n° 50923986014, où figure le montant : 52,99 € .	validé

Si tous ces documents-papiers (1, 2 et 3) sont numérisés, ils peuvent être envoyés par messagerie électronique à l'adresse de l'OCCE 79 :
ad79@occe.coop, en précisant bien les coordonnées de la coop. (son nom, le mandataire, le numéro du compte, etc).